

**Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation - Cession des collections à la Ville de Besançon - Décision de principe**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Créée en 1969, l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation a pour objectif principal de faire vivre la mémoire de la résistance et de la déportation en réunissant des collections qu'elle présente au public dans le cadre du Musée.

Les collections réunies par l'Association ont également permis la création d'un centre d'archives ouvert aux chercheurs et au monde scolaire et universitaire.

L'Association désire aujourd'hui céder au franc symbolique ses collections à la Ville de Besançon pour garantir leur pérennité et celle du Musée de la Résistance et de la Déportation, géré par la Ville et qui figure actuellement parmi les principaux musées français consacrés à la seconde guerre mondiale.

Seraient ainsi cédés à la Ville :

- les collections ; ces collections contrôlées ont fait l'objet en 1999 d'un rapport de l'Inspection Générale des Musées de France

- la documentation inhérente aux collections et à leurs donateurs

- la documentation d'ordre général constituée par l'association (brochures, livres, supports audiovisuels) sur la période 1939-1946 et plus largement sur les thèmes traités par le Musée.

- les mobilier et matériel de conservation et de médiation des collections.

En contrepartie, la Ville s'engagera notamment à ce que les collections cédées demeurent exposées et soient portées à la connaissance des générations futures par tous moyens appropriés ; elle prendra en charge la présentation muséographique des collections et documentations et leur maintenance.

La prise en charge de ces collections n'aura pas au quotidien d'incidences budgétaires puisque le fonctionnement du musée et de son centre de documentation et d'archives est intégralement pris en charge par la Ville (personnel, budget et valorisation).

Une convention entre l'Association et la Ville, établie en accord avec la Direction des Musées de France, fixera les conditions de cette cession, notamment en ce qui concerne la consultation et l'exposition des collections, les conditions de consultation et de communication des archives...

L'Assemblée Générale de l'Association statuera définitivement en octobre prochain sur cette cession.

Par ailleurs, un contrat de location sera établi au profit de l'Association pour le local qu'elle occupe pour son siège au sein des locaux du Musée.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le principe de cette cession.

«**M. LE MAIRE** : L'Association des Amis du Musée de la Résistance cède toutes ses collections à la Ville de Besançon, nous devons prendre une décision de principe. J'ai remarqué d'ailleurs que son Président, le Général EYMIN était parmi les assistants de ce soir ainsi que le conservateur. Nous avons ici à recueillir l'ensemble des objets pour le franc symbolique et nous ne pouvons que remercier à la fois le conservateur, le conseil d'administration, les différents présidents et notamment Mme LORACH qui n'est pas en très bonne santé pour l'instant et pour laquelle nous avons une pensée ce soir toute particulière car elle a beaucoup travaillé à ce Musée de la Résistance et de la Déportation et dans la suite de Mme LORACH, nous avons aussi des gens qui sont très utiles à ce musée.

**M. FERREOL** : Je veux simplement, Monsieur le Maire, ajouter qu'évidemment en contrepartie de cette donation, la Ville s'engage à conserver et à exposer l'ensemble des documents mais vous le savez surtout à faire vivre le centre de documentation et d'archives qui est tout à fait important pour nous».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.*